



COMMISSION DEPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

REUNION DU 17 OCTOBRE 2022

Présents MM Jasemin - Le Nagard – M Sénécal

Assiste Mme Escroignard (Comité)

Excusés Mme Bastos – M Allard (CTDAP), Mme Gontarczyk (Présidente) –

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être enregistrées sur FAL. Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 réclamations par FAL sur footclub.fr.

La commission rappelle aux clubs de respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.



COURRIER DES CLUBS

ARGENTEUIL FC : Mail du 12 10 22

Pris note de votre demande de modifier l'adresse du stade pour les rencontres du foot à 8

BELLOY St MARTIN ACS : Mail du 08 10 22

Pris note de votre impossibilité d'utiliser la FMI sur les rencontres U12/U13 du 08 10 22 a SURVILLIERS
La commission attend les feuilles de match papier du club de SURVILLIERS

BRUYERES BERNES USM : Mail du 13 10 22

Pris note du forfait avisé de votre équipe 5 sur le centre du plateau à GROSLAY FC

ECOUEEN FC : pris note de votre mail concernant l'appel de feuilles de matchs n° 25266074 - 25266104 & 25266133 du 01 10 22 – équipes 1 – 2 & 3 sur critérium U10/U11 – Série 3 – Poule A - B & C contre VEXIN AS 1 - 2 & 3. Les rencontres sont reportées au 22 10 2022

ERMONT AMS : Mail du 11 10 22

Pris note de votre demande de modification d'horaire pour les rencontres U12/13. La commission vous rappelle que toutes ces dérogations doivent impérativement être saisies dans FOOTCLUB

FRETTOISE ES : Mail du 12 10 22

Pris note de vos remarques concernant l'inversion du score pour les rencontres U12/13 du 08 10 2022 a ES HERBLAY

FRETTOISE ES : Mail du 12 10 22

Pris note du forfait avisé de votre équipe U8 sur le centre du plateau à ST PRIX.

ERMONT ACF : Mail du 17 10 2022

Pris note de votre mail concernant l'appel de feuille de match l'équipe 4 de GOUSSAINVILLE était forfait

FRETTOISE ES : Mail du 12 10 22

Pris note de vos remarques concernant l'appel de feuille de match. Cela concerne la rencontre U10/11 contre HERBLAY ES match N° 25265729

HERBLAY ES : Mail du 15 10 2022

Pris note de votre mail concernant votre problème de tablette lors des rencontres contre ERMONT, nous attendons les feuilles de match papier

MAGNY EN VEXIN FC : Mail du 12 octobre

Pris note de votre mail concernant l'engagement de 2 équipes supplémentaires en U9 niveau 2. Ces engagements seront effectifs après les vacances scolaires de la TOUSSAINT.

MENUCOURT AS : Mail du 13 10 2022

Pris note du mail concernant l'appel de feuilles de match pour des rencontres u10/11 et U12/13 prévues le 01 10 2022 et reportées.

ST BRICE FC : Mail du 12 10 22

Pris note de votre demande de changement d'horaire pour la saison pour les rencontres U12/13 série 4

SARCELLES AAS : Mail du 11 10 22

Pris note de votre demande de changement d'horaire pour la saison pour les rencontres U10/11 série 4

SARCELLES AAS : Mail du 17 10 22

Pris note de votre demande de changement d'horaire pour les rencontres U10/11 du 22 10 2022 série 2

PIERRELAYE FC : Mail du 13 10 22

Pris note du forfait avisé de votre équipe U9 sur le centre du plateau à COURDIMANCHE AS LE 15 10 2022

SAINT PRIX ES : Mail du 13 10 2022

Pris note de votre mail concernant l'appel de feuille de match l'équipe 4 de BEAUCHAMP était forfait

VEXIN AS : Mail du 12 10 22

Pris note de votre changement d'adresse pour les rencontres prévues le 15 10 2022



VILLIERS JS : Mail du 10 10 22

Pris note de votre problème concernant la FMI du 08 10 2022 critérium U10/U11, nous attendons la feuille de match papier.

VILLIERS JS : Mail du 17 10 22

Pris note de votre problème concernant la FMI du 08 10 2022 critérium U12/13, nous attendons les feuilles de match papier.

COUPE U12

1^{er} Tour Du 19 NOVEMBRE 2022

Début des rencontres à 13h30

Durée des rencontres :

Poule de 4 : **1 x 20 minutes** (sans mi-temps)

Poule de 3 : **2 x 15 minutes**

Les 2 premiers de chaque centre et les 6 meilleurs 3^{èmes} des groupes seront qualifiés pour le 2^{ème} tour prévu le 14 Janvier 2023

Les documents concernant l'organisation de ce 1^{er} tour seront disponibles à partir du Mardi 25 Octobre 2022 et jusqu'au Jeudi 10 Novembre 2022, après cette date, ils seront envoyés par courrier postal à la charge des clubs.

Le règlement sera à consulter sur le site internet du DVOF et joint aux documents précédents.

RAPPEL

Pour participer à la Coupe du Comité U12, TOUS les joueurs ou joueuses doivent impérativement posséder une licence valide datant de 5 jours au minimum

Article 7 (extrait du règlement Coupe du Comité U12) - Qualification

Les licencié(e)s pouvant participer sont :

Les U12 et U12F (2011)

Sont autorisés trois U11 / U11F (2012) maximum par équipe (avec autorisation médicale de pratiquer dans la catégorie supérieure).

Sont autorisées les joueuses U13F (2010).

Les U13 (2010) ne sont pas autorisés à participer.

Dans le cas de participation d'un joueur ou joueuse non qualifié (e), l'équipe correspondante sera disqualifiée.

Il est impératif que tous les éducateurs présentent la liste avec les photos, issue de FOOTCLUB, des licenciés présents

Conformément aux R.G. de FFF et aux articles du RSG de la LPIFF :

« Dans toutes les compétitions officielles et pour la catégorie d'âge U12, le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4. Dans ce quota de joueurs mutés, il ne peut y avoir au maximum qu'1 joueur ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 160.1c des R.G. de la FFF.

La commission vous rappelle également l'obligation de respecter l'ordre des rencontres

La commission rappelle également aux clubs centres que tous les documents concernant la Coupe U12 doivent être réceptionnés au plus tard le Lundi 28 Novembre 2022 à 16 heures au plus tard sous peine d'amende.



La commission demande à tous les éducateurs responsables d'une équipe, de prendre toutes les feuilles en photo avant de quitter le centre en cas de réclamation ou convocation

Centre 1	GOUSSAINVILLE FC	Centre 2	BEZONS USO	Centre 3	ARGENTEUIL FC	Centre 4	ENTENTE SSG
	GOUSSAINVILLE FC 1		BEZONS USO 1		ARGENTEUIL FC 1		ENTENTE SSG 4
	PARMAIN AC 1		FRANCONVILLE FC 2		CORMEILLAIS ACS 1		FOSSES FU 2
	ROISSY US 1		ERAGNY AS 3		GONESSE RC 3		BELLOY ASC 1
	SARCELLES AAS 4		ERMONT AmS 2		VAUREAL FCM 2		JOUY LE MOUTIER FC 3
Centre 5	FOSSES UF	Centre 6	GROSLAY FC	Centre 7	ARGENTEUIL RC	Centre 8	PONTOISIENNE JS
	FOSSES FU 1		FRETTOISE ES 1		ARGENTEUIL RC 2		PONTOISIENNE JS 1
	ARGENTEUIL RC 3		ARGENTEUIL RC 1		FRANCONVILLE FC 3		GONESSE RC 2
	CERGY-PONTOISE FC 3		BOUFFEMONT AC 1		CERGY-PONTOISE FC 1		ERAGNY AS 2
	MONTMORENCY FC 2		GROSLAY FC 1		EAUBONNE CSM 2		ST PRIX ES 1
Centre 9	MENUCOURT AS	Centre 10	CORMEILLAIS ACS	Centre 11	MONTMORENCY FC	Centre 12	ERMONT AmS
	MENUCOURT AS 1		CORMEILLAIS ACS 2		VIARMES-ASNIERES OL 1		ERMONT AmS 1
	ST OUEN AS 2		JOUY LE MOUTIER FC 1		MONTMORENCY FC 1		HERBLAY ES 2
	VIARMES-ASNIERES OL 2		DEUL-ENGHIEN FC 4		BEAUMONT-M ENT 1		SOISY AM FC 3
	MAGNY EN VEXIN FC 1		MARLY LA VILLE ES 2		SAINT OUEN AS 1		VILLIERS LE BEL FC 1
Centre 13	DEUL ENGHIE FC	Centre 14	ECOUEN FC	Centre 15	OSNY FC	Centre 16	BEAUCHAMP AS
	DEUL-ENGHIEN FC 1		ECOUEN FC 3		OSNY FC 2		BEAUCHAMP AS 1
	PUISEUX-LOUVRES FC 1		DEUL-ENGHIEN FC 2		ERMONT ACF 2		SOISY AM FC 1
	HERBLAY ES 1		CERGY-PONTOISE FC 2		COSMO TAVERNY 3		EAUBONNE CSM 1
	ENTENTE MMB 2		VILLIERS LE BEL FC 2		ST OUEN AS 3		DEUL-ENGHIEN FC 3
Centre 17	MONTMAGNY SPO.	Centre 18	ERAGNY AS	Centre 19	JOUY FC	Centre 20	COSMO TAVERNY
	MONTMAGNY FC 2		ERAGNY AS 1		ENTENTE SSG 2		COSMO TAVERNY 1
	GONESSE RC 1		ST LEU FC 1		JOUY LE MOUTIER FC 2		SARCELLES AAS 3
	GARGES FCM 1		ST BRICE FC 3		ECOUEN FC 2		MARLY LA VILLE ES 1
	FRANCONVILLE FC 1		ECOUEN FC 1		BEZONS USO 3		ENTENTE SSG 3
Centre 21	SARCELLES AAS	Centre 22	VAUREAL FCM	Centre 23	ST BRICE FC	Centre 24	ST LEU FC
	SARCELLES AAS 1		VAUREAL FCM 1		ST BRICE FC 2		GOUSSAINVILLE FC 4
	AUVERS-ENNERY FC 1		SARCELLES AAS 2		PERSAN 03 US 2		ST LEU FC 2
	GOUSSAINVILLE FC 2		GOUSSAINVILLE FC 3		SURVILLIERS AV 1		ADAMOIS OL 2
	OSNY FC 1		ENTENTE MMB 1		VEXIN AS 1		ARGENTEUIL FC 2
Centre 25	ADAMOIS OL	Centre 26	HERBLAY ES	Centre 27	SOISY AM FC	Centre 28	ARNOUVILLE FAS
	ADAMOIS OL 1		MONTMAGNY FC 1		ENTENTE SSG 1		ARNOUVILLE FAS 1
	ST BRICE FC 1		LE THILLAY ESM 1		SOISY-AM FC 2		BEZONS USO 2
	CHAMPAGNE SFC 1		NEUVILLE AS 1		BRUYERES BERNES USM 1		COSMO TAVERNY 2
	DOMONT FC 1		HERBLAY ES 3		CORMEILLAIS ACS 3		
Centre 29	PERSAN US						
	PERSAN 03 US 1						
	ST LEU FC 3						
	ERMONT ACF 1						



1^{er} APPEL DE FEUILLES DE CRITERIUM

U12 / U13

EZANVILLE US : 1^{er} appel de feuille de match n° 25273440 du 01 10 22 – critérium U12/U13 - série 1 contre FONTENAY FC 1

VEXIN AS : 1^{er} appel de feuille de match n° 25273648 du 01 10 22 – critérium U12/U13 – série 2 contre AUVERS ENNERY FC 2

BELLOY ST MARTIN ACS : 1^{er} appel de feuille de match n° 25273735 du 01 10 22 – critérium U12/U13 – série 2 contre ARNOUVILLE FAS 2

MENUCOURT AS : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 25273780 & 25273825 du 01 10 22 – critérium U12/U13 – série 2 contre ST OUEN AS 3 & 4

GARGES FCM : 1^{er} appel de feuille de match n° 25273781 du 01 10 22 – critérium U12/U13 – série 2 contre PUISEUX LOUVRES FC 1

DEUIL ENGHIEU FC : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 25274847 - 25274875 & 25274903 du 01 10 22 – critérium U12/U13 – série 3 contre GOUSSAINVILLE FC 5 – 6 & 7

CORMEILLAIS ACS : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 25275170- 25275198 & 25275226 du 01 10 22 – critérium U12/U13 – série 3 contre CERGY PONTOISE FC 5 – 6 & 7

ST BRICE FC : 1^{er} appel de feuille de match n° 25275731 du 01 10 22 – critérium U12/U13 – série 4 contre VAUREAL FCM 3

ERMONT Ams : 1^{er} appel de feuille de match n° 25275760 du 01 10 22 – critérium U12/U13 – série 4 contre ARGENTEUIL RC 5

ARGENTEUIL FC : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 25275854 – 25275882 - 25275910 & 25275938 du 01 10 22 – critérium U12/U13 – série 4 contre JOUY LE MOUTIER FC 1 – 2 – 3 & 4

ERMONT ACF : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 25275912 & 25275940 du 01 10 22 – critérium U12/U13 – série 4 contre HERBLAY ES 3 & 4

GOUSSAINVILLE FC : 1^{er} appel de feuille de match n° 25275937 du 01 10 22 – critérium U12/U13 – série 4 contre VILLIERS FC 4

MONTMORENCY FC : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 25254563 & 252754686 du 01 10 22 – critérium U12 & U13 AVENIR contre PERSAN US 1 & 2

CERGY PONTOISE FC : 1^{er} appel de feuille de match n° 25254730 du 01 10 22 – critérium U12 AVENIR contre ERMONT Ams 2

DEUIL ENGHIEU FC : 1^{er} appel de feuille de match n° 25254732 du 01 10 22 – critérium U12 AVENIR contre COSMO TAVERNY 2

COSMO TAVERNY : 1^{er} appel de feuille de match n° 25254739 du 08 10 22 – critérium U12 AVENIR contre ST OUEN AS 2

DOMONT FC : 1^{er} appel de feuille de match n° 25273651 du 08 10 22 – critérium U12/U13 – série 2 contre BEZONS USO 6

BELLOY ST MARTIN ASC : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 25273695 & 25273740 du 08 10 22 – critérium U12/U13 – série 2 contre SURVILLIERS AVENIR 1 & 2



MONTSOULT BAILLET US : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 25273699 & 25273744 du 08 10 22 – critérium U12/U13 – série 2 contre THILLAY ESM 1 & 2

MONTMORENCY FC : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 25274907 - 25274879 & 25274851 du 08 10 22 – critérium U12/U13 – série 3 contre GROSLAY FC & - 2 & 3

ENTENTE MMB : 1^{er} appel de feuille de match n° 25274880 du 08 10 22 – critérium U12/U13 – série 3 contre DEUIL ENGHIEU FC 5

EAUBONNE CMS : 1^{er} appel de feuille de match n° 25275173 du 08 10 22 – critérium U12/U13 – série 3 contre CERGY PONTOISE FC 5

BEZONS USO : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 25275709 & 25275765 du 08 10 22 – critérium U12/U13 – série 4 contre ERMONT AmS 4 & 5

ST BRICE FC : 1^{er} appel de feuille de match n° 25275735 du 08 10 22 – critérium U12/U13 – série 4 contre ARGENTEUIL RC 4

VILLIERS FC : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 25275858 & 25275886 du 08 10 22 – critérium U12/U13 – série 4 contre ENTENTE SSG 3 & 4

2^{ème} APPEL DE FEUILLES DE CRITERIUM

U10 / U11

CERGY PONTOISE FC : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 25254137 & 25254251 du 01 10 22 – équipes 1 & 2 sur critérium U10 Avenir & U11 Avenir contre ARGENTEUIL FC 1 & 2

COSMO TAVERNY : 2^{ème} appel de feuille de match n° 25254140 du 01 10 22 – équipe 2 sur critérium U10 Avenir contre FRANCONVILLE FC 2

Ent. BOISSY/CHARS : 2^{ème} appel de feuille de match n° 25265650 du 01 10 22 – équipe 1 sur critérium U10/U11 – Série 1 – Poule A contre VALLEE DU SAUSSERON ES 1

CERGY PONTOISE FC : 2^{ème} appel de feuille de match n° 25265651 du 01 10 22 – équipe 7 sur critérium U10/U11 – Série 2 – Poule A contre GAFEPB 1

PUISEUX LOUVRES FC : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 25265777 & 25265900 du 01 10 22 – équipes 1 & 2 sur critérium U10/U11 – Série 2 – Poule C & D contre BRUYERES BERNES USM 1 & 2

MONTMORENCY FC : 2^{ème} appel de feuille de match n° 25265898 du 01 10 22 – équipe 4 sur critérium U10/U11 – Série 2 – Poule D contre GARGES FCM 4

FRANCONVILLE FC : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 25266449 – 25266477 - 25266507 & 25266537 du 01 10 22 équipes 1 – 2 & 3 sur critérium U10/U11 – Série 4 – Poule A - B - C & D contre ENTENTE SSG 3 – 4 – 5 & 6

CORMEILLAIS ACS : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 25266450 - 25266478 & 25266538 du 01 10 22 équipes 1 - 2 & 4 sur critérium U10/U11 – Série 4 – Poule B & D contre BEZONS USO 3 – 4 & 6

VAUREAL FCM : 2^{ème} appel de feuille de match n° 25266506 du 01 10 22 – équipe 3 sur critérium U10/U11 – Série 4 Poule C contre ST LEU FC 5

ERMONT AMS : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 25266566 & 25266622 du 01 10 22 – équipes 3 & 5 sur critérium U10/U11 – Série 4 – Poule E & G contre CHAMPAGNE SFC 1 & 3

VILLIERS FC : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 25266571 – 25266599 & 25266656 du 08 10 22 – équipes 1 – 2 & 4 sur critérium U10/U11 – Série 4 Poule E – F & H contre ERMONT AMS 3 – 4 & 6



AMENDES

GOUSSAINVILLE FC : Forfait non avisé de votre équipe 6 - match n° 25266717 - critérium U10/11 série 4 poule I contre ACF ERMONT

Amende : 10€

SURVILLIERS AVENIR : Feuille de match irrégulière et absence de licences sur le match n° 25265659 - critérium U10/U11 contre CERGY PONTOISE FC

Amende : 10€ X 8 = 80€

JOUY FC : Feuille de match irrégulière sur le match n° 25273467 du 01 10 22 - critérium U12/U13 série 1 contre HERBLAY ES 5 (manque n° match)

Amende : 10€

MAGNY FC : Feuille de match irrégulière sur le match n° 25273470 du 01 10 22 - critérium U12/U13 série 1 contre COURDIMANCHE AS 1 (manque n° match)

Amende : 10€

HERBLAY ES : Absence de licences sur le match n° 25265856 - critérium U10/U11 – série 2 contre DEUIL ENGHIEU FC 7

Amende : 10€ X 8 = 80€

HERBLAY ES : Absence de licences sur le match n° 25272437 - critérium U10/U11 – série 2 contre DEUIL ENGHIEU FC 6

Amende : 10€ X 8 = 80€

COURDIMANCHE AS : Absence de licences sur le match n° 25273470 - critérium U12/U13 – série 1 à MAGNY FC 1

Amende : 10€ X 8 = 80€

COSMO TAVERNY : Absence de licences sur le match n° 25273649 - critérium U12/U13 – série 2 à BEZONS USO 5

Amende : 10€ X 8 = 80€

GROSLAY FC : Feuille de matchs irrégulières sur les matchs n° 25274904 – 25274876 & 25274848 du 01 10 22 - critérium U12/U13 série 3 contre SARCELLES AAS 3 – 4 & 5 (manque n° match)

Amende : 10€ x 3 = 30€

GONESSE RC : Feuille de match irrégulière sur le match n° 25274877 du 01 10 22 - critérium U12/U13 série 3 contre ENTENTE MMB 2 (manque n° match)

Amende : 10€

BEAUCHAMP AS : Feuille de match irrégulière sur le match n° 25275677 du 01 10 22 - critérium U12/U13 série 4 contre ST LEU FC 1 (manque n° match)

Amende : 10€

ERMONT Ams : Feuille de match irrégulière sur le match n° 25275704 du 01 10 22 - critérium U12/U13 série 4 contre ARGENTEUIL RC 3 (manque date & catégorie concernée)

Amende : 10€

GOUSSAINVILLE FC : Absence de licences sur le match n° 25275853 - critérium U12/U13 série 4 contre VILLIERS FC 1

Amende : 10€ X 8 = 80€

GOUSSAINVILLE FC : Absence de licences sur le match n° 25275881 - critérium U12/U13 série 4 contre VILLIERS FC 2

Amende : 10€ X 8 = 80€

GOUSSAINVILLE FC : Absence de licences sur le match n° 25275881 - critérium U12/U13 série 4 contre VILLIERS FC 3

Amende : 10€ X 8 = 80€

GARGES FCM : Feuilles de matchs irrégulières sur les matchs n° 25254562 & 25254685 du 01 10 22 - critérium U12 & U13 AVENIR contre FRANCONVILLE FC 1 & 2 (manque n° match)

Amende : 10€ x 2 = 20€



ERAGNY AS : Feuille de match irrégulière sur le match n° 25254566 du 01 10 22 - critérium U12 AVENIR contre ENTENTE SSG 2 (manque n° match)

Amende : 10€

ST OUEN AS : Feuille de match irrégulière sur le match n° 25254731 du 01 10 22 - critérium U12 AVENIR contre ECOUEN FC 2 (manque catégorie concernée)

Amende : 10€

ST OUEN AS : Feuilles de matchs irrégulières sur les matchs n° 25273788 & 25273833 du 01 10 22 - critérium U12/U13 - série 2 contre BRUYERES BERNES USM 1 & 2 (manque date & n° match)

Amende : 10€ x 2 = 20€



**Prochaine Réunion
Lundi 24 Octobre 2021
à partir de 18 h 00**